

**225C1811**  
FR0013176526-FS0890

27 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VALEO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2025, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 452 734 actions VALEO<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 66 936 ADR VALEO (représentant 33 468 actions VALEO), (ii) 2 640 917 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèces, (iii) 877 325 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 2 294 482 actions VALEO détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 266 723 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 031 421 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.